

Conseil Communautaire - 28 avril 2014

Salle du Conseil – Mairie de Villemur sur Tarn

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Comptes de gestion 2013
 - 1.1. Compte de gestion 2013 – Budget annexe "Locaux commerciaux"
 - 1.2. Compte de gestion 2013 - Budget annexe "Tourisme"
 - 1.3. Compte de gestion 2013 - Budget annexe "ZIR"
 - 1.4. Compte de gestion 2013 - Budget Principal

2. Comptes administratifs 2013
 - 2.1. Compte administratif 2013 - Budget annexe "Locaux commerciaux"
 - 2.2. Compte administratif 2013 - Budget annexe "Tourisme"
 - 2.3. Compte administratif 2013 - Budget annexe "ZIR"
 - 2.4. Compte administratif 2013 - Budget Principal

3. Budgets primitifs 2014
 - 3.1. Affectation des résultats
 - 3.2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 - 3.3. Taux d'impositions 2014
 - 3.4. Subvention aux associations
 - 3.5. Budget primitif 2014 – Budget principal
 - 3.6. Budget primitif 2014 – Budget annexe "ZIR"

Etat de présence

Etaient présents ou représentés

	PRESENTS	REPRESENTES
BESSIERES	CANEVESE Lionel LAVIGNOLLE Vincent PEREZ Marie-Hélène PERITA Sandrine RAYSSEGUIER Jean-Luc SARMAN Thérèse	SALIERES Jean Luc CAYUELA Véronique
BONDIGOUX	PEREZ Thierry ROUX Didier	
LA MAGDELAINE SUR TARN	GUALANDRIS Claude NARDUCCI Isabelle VIALAS Roger	
LAYRAC SUR TARN	BUSQUERE Philippe	SABIRON Wilfrid
LE BORN	RANSON Jean-Michel SABATIER Robert	
MIREPOIX SUR TARN	MANDRA Francine	OGET Eric
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel VIALLARD Jean-Claude	SAUNIER Karine
VILLEMUR SUR TARN	AMIEL Jean Claude BELGIOINO Hanan BOUDET Jean-Claude CHEVALLIER Georges DUBOIS Alexandra DUMOULIN Jean-Marc GARDELLE Alain GILARD Nathalie PREGNO Agnès REBEIX Nicolas WOLFF Maryse	DUQUENOY Aurore BOISARD Daniel

Membres en exercice : 35

Membres absents : 7

Membres présents : 28

Pouvoirs : 7

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des élus pour leur investissement durant ces dernières semaines puis procède à l'appel nominatif avant de faire circuler la feuille de présence.

Alexandra Dubois est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

M. le Président indique que le PV de la séance du Conseil Communautaire du 24 avril sera approuvé lors du prochain conseil en raison des délais rapprochés entre les deux derniers Conseils.

M. le Président rappelle que les différents documents comptables et financiers présentés sont à lire à la lumière du Débat d'Orientation Budgétaire.

1. Comptes de gestion 2013

Le compte de gestion est le document tenu par le comptable public. Il retrace toutes les écritures de la collectivité selon le principe de séparation de l'ordonnateur (le Président de la Communauté de Communes) et du comptable (Le trésorier, fonctionnaire d'Etat).

1.1. Compte de gestion 2013 – Budget annexe "Locaux commerciaux"

Ce budget avait été créé dans le cadre d'une opération d'installation de professions libérales sur la commune de la Magdelaine. L'opération peut être clôturée puisque l'ensemble des locaux a été cédé.

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif et dégage un excédent final de 15 238 euros qui sera reversé au budget général après clôture.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe « locaux commerciaux » et dit que ce budget sera clôturé après adoption du compte administratif 2013.

1.2. Compte de gestion 2013 – Budget annexe « Tourisme »

Ce budget avait pour objet de retracer la comptabilité de la compétence tourisme. La comptabilité analytique étant en place depuis 2013, il est proposé de le supprimer afin d'obtenir une meilleure lisibilité du budget communautaire. En effet, ce budget est financé quasiment à 100% par le budget général et les jeux d'écriture « gonflent » artificiellement les dépenses et les recettes dans le budget communautaire.

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif. Ce budget est chaque année à l'équilibre grâce à une dotation du budget général. Si la clôture est acceptée, il n'y aura donc aucun impact sur le budget communautaire, ni en excédent ni en déficit.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe « tourisme » et dit que ce budget sera clôturé après adoption du compte administratif 2013.

1.3. Compte de gestion 2013 – Budget annexe « ZIR PECHNAUQUIE III »

Le budget annexe ZIR retrace la comptabilité de l'opération d'aménagement et de commercialisation de la zone d'activité « Pechnauquié 3 ». Il s'agit d'une comptabilité spécifique qui tient compte de l'état des stocks de terrains (valeur du stock constituée des dépenses et déstockage au fur et à mesure des ventes). Le terme ZIR désigne « zone d'intérêt régional ».

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe « ZIR » .

1.4. Compte de gestion 2013 – Budget Principal

Ce budget retrace la comptabilité du budget général de la Communauté de Communes. Il est en tout point conforme au compte administratif

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget principal.

2. Comptes administratifs 2013

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur. Il retrace toutes les écritures de l'année écoulée. Le Président sortant étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ces points.

2.1. Compte administratif 2013 – Budget annexe « locaux commerciaux »

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 66, charges financières :	959.15 euros
Chapitre 042, transfert de section à section :	185 411.09 euros
Total des dépenses d'exploitation :	186 370.24 euros

Recettes d'exploitation :

Chapitre 77, produits exceptionnels (vente) :	159 585.19 euros
Total des recettes d'exploitation :	159 585.19 euros

Solde d'exploitation final : - 26 785.05 euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16, remboursement de l'emprunt :	102 634.08 euros
Chapitre 001, déficit reporté :	46 556.63 euros
Total des dépenses d'investissement :	149 190.71 euros

Recettes d'investissement :

Chapitre 10, dotations :	5 802.79 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	185 411.09 euros
Total des recettes d'investissement :	191 213.88 euros

Solde d'investissement final : 42 023.17 euros

Solde final :	15 238.12 euros
----------------------	------------------------

Suite à l'adoption du compte administratif, ce budget annexe peut être clôturé. L'excédent final sera reversé sur le budget principal. Une délibération doit également entériner la clôture de ce budget.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président sortant représenté, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe « locaux commerciaux » et dit que ce budget est clôturé.

2.2. Compte administratif 2013 – Budget annexe « Tourisme »

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	9 836.68 euros
Chapitre 65, autres charges de gestion :	37 647.25 euros
Total des dépenses de fonctionnement :	47 483.93 euros

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74, dotation du budget principal :	47 483.93 euros
---	-----------------

Total des recettes de fonctionnement : 47 483.93 euros

Le budget est équilibré en dépenses et en recette grâce à une dotation du budget principal. Il est proposé de ne pas reconduire ce budget annexe, la comptabilité analytique permettant un suivi des dépenses par service. Une délibération doit également entériner la clôture de ce budget.

Pour rappel, le Bureau a demandé une réflexion sur le thème du Tourisme.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président sortant représenté, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe « tourisme » et dit que ce budget est clôturé.

2.3. Compte administratif 2013 du budget annexe « ZIR »

Le détail est présenté sur le tableau en annexe (déjà communiqué également avec le Débat d'Orientation Budgétaire).

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	487 831.09 euros
Chapitre 66, charges financières :	30 501.05 euros
Total des dépenses de fonctionnement :	517 882.14 euros

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77, subventions :	1 049 596.02 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	487 768.37 euros
Excédent reporté :	189 174.19 euros
Total des recettes de fonctionnement :	1 726 538.58 euros

Solde de fonctionnement :

1 208 656.44 euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16, remboursement de l'emprunt :	22 305.98 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	487 768.37 euros
Chapitre 001, déficit reporté :	2 760 781.72 euros
Total des dépenses d'investissement :	3 270 856.07 euros

Recettes d'investissement :

Total des recettes d'investissement :	0 euros
---------------------------------------	---------

Solde d'investissement final :

- 3 270 856.07 euros

Solde final :	- 2 062 199,63 euros
----------------------	-----------------------------

Le déficit est aujourd'hui en grande partie comblé par la fin du prêt relais à hauteur de 1 260 709 euros. Il reste 1 280 000 euros de subvention à percevoir, l'équilibre final devant être assuré par la vente des lots (voir annexe et DOB). Monsieur Raysséguier indique qu'il faudra être prudent car le crédit relais arrive à échéance fin juin et qu'il n'est pas certains que les subventions soient perçues avant cette date. Il faudra donc prolonger ce crédit relais ou ouvrir une ligne de trésorerie et éviter de consolider ce prêt relais. M. Boudet indique que le déficit résiduel est donc de 782 219 euros après subventions certaines et qu'il est donc important de commercialiser la zone au plus vite.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président sortant représenté, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe « ZIR ».

2.4. Compte administratif 2013 – Budget principal

Le détail est présenté sur le tableau en annexe (déjà communiqué également avec le débat d'orientation budgétaire).

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	1 003 072.81 euros
Chapitre 012, charges de personnel :	1 136 983. euros
Chapitre 014, atténuations de produits :	19 988.00 euros
Chapitre 65, autres charges de gestion :	1 060 624.07 euros
Chapitre 66, charges financières :	178 145.80 euros
Chapitre 042, opérations d'ordre entre sections :	530 962.19 euros
Total des dépenses de fonctionnement :	3 930 253.12 euros

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013, atténuations de charges :	61 448.77 euros
Chapitre 70, produits des services :	38 594.35 euros
Chapitre 73, impôts et taxes :	3 584 755.00 euros
Chapitre 74, dotations et subventions :	444 978.45 euros
Chapitre 75, autres produit de gestion courante :	26 676.58 euros
Chapitre 76, produits financiers :	11.18 euros
Chapitre 77, subventions :	159 087.12 euros
Chapitre 042, transfert de section à section :	317 301.85 euros
Excédent reporté :	453 778.75 euros
Total des recettes de fonctionnement :	5 086 632.05 euros

Solde de fonctionnement :

1 156 378.93 euros

Les chiffres dans le tableau en annexe varient légèrement en raison de la consolidation avec le budget annexe tourisme. Les tableaux en annexe détaillent les opérations et les chapitres.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Total des opérations :	2 273 635.11 euros
Chapitre 13, Subventions :	15 000.00 euros
Chapitre 16, remboursement capital :	381 892.51 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	317 301.85 euros
Total dépenses de l'exercice :	2 987 829,47 euros
Chapitre 001, déficit reporté :	544 840.42 euros
Total des dépenses d'investissement :	3 532 669.89 euros

Recettes d'investissement :

Chapitre 13, Subventions :	978 260.41 euros
Chapitre 16, reliquat emprunt 2012 :	598 000,00 euros
Chapitre 10, dotation et réserves :	388 700.95 euros

Chapitre 1068, excédent de fonctionnement capitalisé :	803 775,00 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	530 962,19 euros
Total des recettes d'investissement :	3 299 698,55 euros
Solde d'investissement final :	- 232 971.34 euros

Reste à réaliser en dépenses :	115 874,00 euros.
Reste à réaliser en recettes :	151 725,00 euros

Les restes à réaliser sont les dépenses certaines, engagées et non liquidées à fin 2013 et les recettes certaines non liquidées. Le solde est positif de 35 851 euros ce qui ramène le besoin de financement 2013 à 197 120.34 euros.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président sortant représenté, approuve le compte administratif 2013 du budget principal.

3. Budgets primitifs 2014

3.1. Affectation des résultats

Il s'agit d'affecter les résultats cumulés.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement 2014 se compose :

De l'excédent dégagé en 2013 :	702 602 euros
De l'excédent antérieur reporté :	453 779 euros
De la clôture du budget annexe Pechnauquié 2 :	451 005 euros
De la clôture du budget « locaux commerciaux » :	15 238 euros

Total excédent de fonctionnement :	1 622 624 euros
------------------------------------	-----------------

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter 247 970 euros en investissement en 2014 et de prévoir le virement de 569 302 euros. Le virement prévu se réalise toujours l'année suivante en fonction des besoins réels. Le reste de l'excédent de fonctionnement sera maintenu en fonctionnement (829 653 euros).

En 2014, l'ensemble des excédents pourront être intégrés dans les budgets, à l'exception de l'excédent du budget annexe "locaux commerciaux".

L'excédent total reporté sera donc de 1 607 386 euros, dont 1 359 416 euros resteront en section de fonctionnement. Il sera nécessaire de prévoir des écritures d'équilibre afin de prendre en compte cet excédent.

M. Jilibert demande si l'excédent de l'exercice 2013 est exceptionnel ou structurel. Il est indiqué qu'il est exceptionnel, l'excédent prévisionnel 2014 étant de 200 000 euros et la capacité structurelle de la Communauté de Communes étant à ce jour de l'ordre de 400 000 euros d'excédent hors dépenses exceptionnelles.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats pour 247 970 euros au compte 1068 à la section d'investissement du budget primitif 2014 et dit que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement.

3.2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Malgré la hausse de TVA de 7% à 10% sur ce pôle, il est proposé de maintenir le taux inchangé encore en 2014. Le déficit prévisionnel de 80 000 euros (4.2%) sera pris en charge par le budget général et de nouvelles actions de sensibilisation au tri seront menées afin d'optimiser les recettes. Il s'agit de ne pas renforcer la pression fiscale sur les ménages. Il est tout de même indiqué que la déconnexion entre dépenses et recettes de ce pôle ne pourra être continue.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donne plus de détail sur ce point.

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera donc maintenu comme depuis 2012 à 14,90%.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, fixe le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014 à 14,90%.

3.3. Taux d'impositions 2014

Il est proposé, en accord avec le pacte fiscal, de ne pas modifier les taux sur les ménages et de les maintenir cette année encore inchangés.

Taxe d'habitation : 5.53%
Foncier bâti : 5.64%
Foncier non bâti : 27.56%

Concernant la cotisation foncière des entreprises, suite au passage à la fiscalité professionnelle unique, elle est fixée obligatoirement à 31.05%. Il est proposé de procéder au lissage des taux sur 3 ans compte tenu des faibles écarts entre les communes du territoire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donne plus de détail sur ce point.

M. Raysséguier rappelle que lors du précédent conseil, il a été décidé que le gel des taux ménages était sur la mandature. Il demande également que les bases de la cotisation minimum de la cotisation foncière des entreprises soient travaillées rapidement. Il est indiqué que les données sont maintenant disponibles et que les premières simulations seront communiquées rapidement.

Le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de fiscalité 2014 tel qu'indiqué supra et dit que le lissage des taux de la cotisation foncière des entreprises sera effectué sur 3 ans.

3.4. Subventions aux associations

M. le Président rappelle que les subventions aux associations doivent être votées une à une.

Espace Emploi Entreprises (E³) : 26 000 euros

M. Boudet demande si les représentants de l'association sont informés du versement de la moitié de la subvention (52 000 euros en 2013) dans un premier temps. M. le Président indique que oui et qu'un rendez-vous se déroulera le 29 avril. D'autre part, il informe le Conseil que le Conseil Général a voté une subvention de 45 000 euros pour cette association.

Association Pour l'Intégration de Chômeurs (APIC): 6 000 euros

Trait d'union (Association des commerçants) : En attente

M. Dumoulin indique que suite à une récente rencontre avec les représentants de l'association, de nouvelles actions pourront être menées. Une nouvelle convention d'objectif sera éventuellement conclue et il précise que des actions seront plus directes et menées en ce qui concerne Villemur dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, par la commune. Il indique également que la question du commerce local doit faire l'objet d'initiative au plan communautaire. M. Raysséguier confirme que des actions locales doivent être menées et que les certaines particularités doivent être prises en compte en particulier dans la coordination des actions ponctuelles.

Association Tarn Eau Vivante (ATEV) : 500 euros

Concernant le pays, la cotisation 2014 est fixée à 19 794 euros. M. Boudet indique que s'agissant d'une cotisation, il paraît difficile de n'en voter que la moitié comme évoqué précédemment. M. le Président confirme cette notion de cotisation et poursuit en indiquant que l'action du pays n'est pas remise en cause. Il s'agit toutefois de cibler cette action pour éviter les redondances avec d'autres institutions et de suivre de près la transformation de cette association en syndicat mixte. M. Raysséguier confirme la notion de cotisation et dit que sur le fond, il est aujourd'hui possible de prendre des décisions et d'œuvrer à la transformation du pays. C'est pourquoi le versement de la moitié de la cotisation pour commencer est une bonne chose. M. Jilibert confirme que le déblocage de la moitié de de la somme dans un premier temps est effectivement opportun en attendant la future transformation du Pays Tolosan.

Monsieur le Président conclue en indiquant que l'intégralité de la cotisation est inscrite au budget et que la moitié sera débloquée dans un premier temps.

Le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité décide d'attribuer :

E3 : 26 000 euros

APIC : 6 000 euros

ATEV : 500 euros

Pays Tolosan : 19 794 euros dont 9 897 euros débloqués, le reste l'étant après une nouvelle délibération

Dit que l'intégralité des sommes y compris l'autre moitié de E3 et la subvention à trait d'union seront inscrites au budget primitif 2014.

3.5. Budget primitif 2014 – Budget Général

Le budget primitif est présenté en annexe. Il est proposé de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement. Le détail est présenté en annexe. Les écarts entre les documents de travail et la présentation ci-

dessous proviennent des reports d'excédents antérieurs qui génèrent des écritures d'équilibre.

Le conseil, à l'unanimité, décide de voter le budget au chapitre.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	1 176 480 euros
Chapitre 012, charges de personnel :	1 265 566 euros
Chapitre 65, autres dépenses de gestion :	1 222 000 euros
Chapitre 014, atténuations de produits :	2 418 478 euros
Chapitre 66, charges financières :	175 000 euros
Chapitre 67, dépenses exceptionnelles :	240 000 euros
Chapitre 042, opérations d'ordre entre sections :	125 000 euros
Total des dépenses de fonctionnement 2014 :	6 622 524 euros

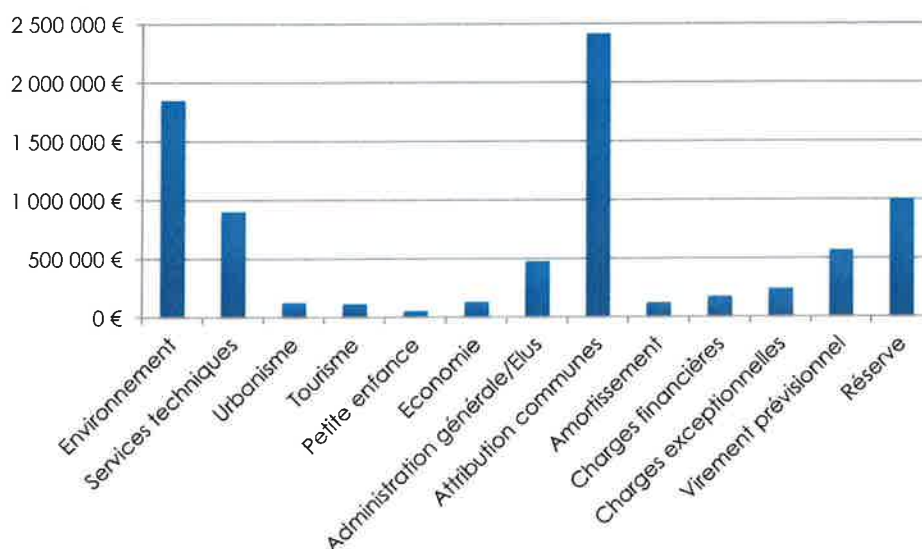
Chapitre 023, virement prévisionnel en investissement : 569 302 euros

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'inscrire :

Chapitre 022, dépenses imprévues :	500 000 euros
Article 6875, Dotation provision pour charge :	250 000 euros
Article 678, Charges Exceptionnelles	233 545 euros

Total dépenses de fonctionnement : 8 175 371 euros

Structure des dépenses de fonctionnement, par service



M. Lavignole demande une précision sur les dépenses exceptionnelles de 240 000 euros. Il est rappelé qu'il s'agit d'honorer une convention délibérée en 2013. Cette convention concerne des travaux de voirie financé par la commune de Bessières dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité et permettant l'extension de cette zone d'activité avec en particulier l'implantation d'une serre industrielle. Dans le cadre du passage à la

fiscalité professionnelle unique, la Communauté de Communes percevant désormais la fiscalité professionnelle future sur cette zone, elle prend à sa charge les travaux.

M. Raysséguier précise que cette convention est versée par 12ème afin d'éviter de mettre à mal la trésorerie communautaire.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section dépenses de fonctionnement chapitre par chapitre.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013, atténuations de charges :	35 000 euros
Chapitre 70, produits des services :	2 500 euros
Chapitre 73, impôts et taxes :	5 461 624 euros
Chapitre 74, dotations et subventions :	1 302 331 euros
Chapitre 75, autres produit de gestion courante :	0 euros
Chapitre 76, produits financiers :	0 euros
Chapitre 77, subventions :	0 euros
Chapitre 042, transfert de section à section :	14 500 euros
Total des recettes de fonctionnement 2013 :	6 815 955 euros
Excédent reporté cumulé :	1 359 416 euros
Total recettes de fonctionnement :	8 175 371 euros

Rappel : les chiffres varient par rapport au tableau en annexe en raison des intégrations d'excédents et autres écritures d'équilibre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section recettes de fonctionnement chapitre par chapitre.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

	BP 2014	Restes à réaliser
Chapitre 001, déficit reporté :	232 972 euros	
Chapitre 16, remboursement capital :	385 000 euros	
Chapitre 040, transfert de section à section :	14 500 euros	
Chapitre 20, immobilisations incorporelles :	68 500 euros	
Chapitre 21, immobilisation corporelles :	981 500 euros	58 370.44 euros
Chapitre 23, immobilisations en cours :	600 000 euros	57 503.56 euros
Chapitre 020, dépenses imprévues :	50 849 euros	
Total des dépenses d'investissement :	2 333 321 euros	115 874 euros
TOTAL général des dépenses d'investissement :	2 449 195 euros	

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section dépenses d'investissement chapitre par chapitre.

Recettes d'investissement :	BP 2014	Restes à réaliser
Chapitre 13, Subventions :	1 104 598 euros	134 025 euros
Chapitre 10, dotation et réserves :	498 570 euros	17 700 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	125 000 euros	
Chapitre 021, virement fonctionnement :	569 302 euros	
Total des recettes d'investissement :	2 297 470 euros	151 725 euros
 TOTAL général des recettes d'investissement :	 2 449 195 euros	

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section recettes d'investissement chapitre par chapitre.

Les opérations sont présentées dans l'annexe :

Opération non affectée

En dépense, il s'agit de la reprise du déficit antérieur et des remboursements d'emprunts.

En recette, il s'agit de l'excédent capitalisé qui doit couvrir le déficit, de la prévision de virement qui sera réalisée en fonction du déficit en 2015 et des amortissements.

Opération 200 : Voirie et espaces verts

Opération 201 : Environnement

Cette opération concerne les acquisitions de bacs, de composteurs...

Opération 203 : Enfance

Il s'agit des travaux du Relais d'assistants maternels.

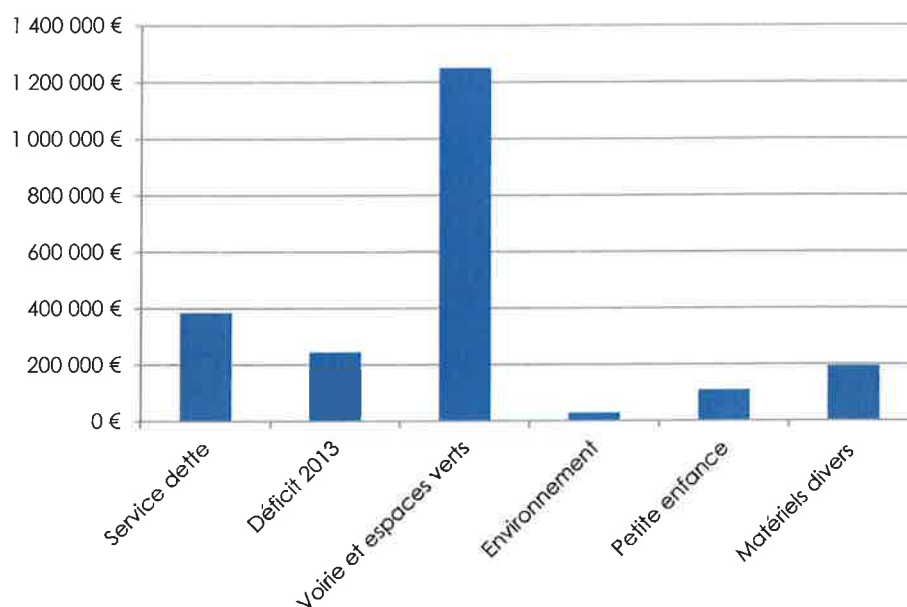
Opération 204 : Matériels divers

Il s'agit de l'opération d'acquisition de matériel, essentiellement liée aux services techniques.

Opération 205 : Tarn

Il s'agit de l'opération où figurent les études dans le cadre de la mise en navigation du Tarn.

Opérations d'investissement



Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve les opérations d'investissements, opération par opération.

Le budget primitif de la Communauté de Communes est donc adopté à l'unanimité.

3.6. Budget primitif – Budget annexe « ZIR »

Le budget primitif est présenté en annexe. Il est proposé de le voter par chapitre. Le détail figure dans le tableau en annexe.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, décide de voter le budget « ZIR » par chapitre.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	490 000 euros
Chapitre 66, charges financières :	35 000 euros
Chapitre 042, variation des stocks (ventes) :	150 000 euros
Chapitre 6815, dotation aux provisions :	2 453 656 euros
Total des dépenses de fonctionnement :	3 128 656 euros

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section dépenses de fonctionnement chapitre par chapitre.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70, vente de terrains aménagés :	150 000 euros
Chapitre 77, subventions :	1 280 000 euros
Chapitre 042, variation de stocks :	490 000 euros

Excédent reporté : 1 208 656 euros

Total des recettes de fonctionnement : 3 128 656 euros

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section recettes de fonctionnement chapitre par chapitre.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16, remboursement de l'emprunt :	25 000 euros
Chapitre 040, reprise sur terrains :	490 000 euros
Chapitre 001, déficit reporté :	3 270 856 euros
Total des dépenses d'investissement :	3 785 856 euros

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section dépenses d'investissements chapitre par chapitre.

Recettes d'investissement :

Chapitre 040, stocks de terrains :	150 000 euros
Chapitre 15, provision pour risque de charge :	2 453 656 euros
Chapitre 16, emprunt :	1 182 200 euros
Total des recettes d'investissement :	3 785 856 euro

L'emprunt ne sera pas réalisé, il s'agit d'une écriture d'équilibre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, approuve la section recettes d'investissements chapitre par chapitre.

Le budget primitif « ZIR » est donc adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.



Le Président

Jean-Marc DUMOULIN